

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 20

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral vient d'adresser aux cantons une circulaire pour les inviter à combler les lacunes qui existent dans leur personnel et leur matériel militaire. Il insiste, dans cette circulaire, sur la nécessité d'exécuter les tirs à la cible prescrits par les règlements pour l'infanterie.

Le Conseil fédéral a nommé M. le commandant *Wieland*, à Bâle, au poste d'instructeur-chef de l'infanterie et d'adjoint au Département militaire fédéral, place qu'occupait précédemment feu M. Gehret.

MM. les docteurs *Wieland*, médecin de division, de Schœftland, et *Engelhard*, instructeur sanitaire fédéral, de Morat, sont chargés de la visite sanitaire des hommes blessés à la guerre du Sonderbund qui touchent une pension de la Confédération, et de faire un rapport sur l'objet de leur mission. Cette visite doit se faire incessamment.

En suite des pouvoirs à lui conférés par l'assemblée générale de Lausanne du 26 juillet dernier, et d'une présentation de la section de Schaffouse en date du 25 octobre écoulé, le comité central de la Société militaire suisse a composé le comité central, pour l'exercice prochain, des officiers suivants du canton de Schaffouse :

Président, M. le commandant *Neher*.

Vice-président, M. le commandant *Rauschenbach*.

Secrétaire, M. l'aide-major *Stierlin*.

Berne. — On annonce la mort, à l'âge de 82 ans, de M. *Freudenreich*, ancien grand-juge dans les régimens suisses au service de Naples. Le 5 mars 1798, jour de la victoire remportée sur les Français par les troupes bernoises, il commandait une partie de l'artillerie bernoise.

Neuchâtel. — Lundi, 18 octobre, l'un des trois bataillons de landwehr du canton, le n° 2, commandant *Colomb*, et la compagnie de carabiniers n° 2, capitaine *Ducommun* (district de *Val-de-Ruz* et *Chaux-de-Fonds*), ont été passés en revue sur la place d'armes de la Chaux-de-Fonds, par l'inspecteur fédéral M. le colonel fédéral *Veret*.

L'instruction avait duré quatre jours, sous la direction de M. le colonel de *Salis*, instructeur-chef des troupes neuchâteloises. Précédemment, les cadres avaient passé huit jours d'inspection à *Colombier*. Le résultat de la revue a été satisfaisant.

Les deux autres bataillons sont également en voie de formation. L'année prochaine, la landwehr des districts de *Val-de-Travers* et *Locle* sera organisée, et l'année suivante celle du *Vignoble*.

Genève. (Corresp. part.)¹ La Société genevoise des sous-officiers (rue de Rive) est maintenant complètement constituée. Les statuts, adoptés dans la séance du 12 septembre, ont été imprimés et distribués aux membres, ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent au progrès de l'esprit militaire dans notre canton. Vous connaissez déjà le but de cette société et vous en avez précédemment entretenu vos lecteurs. « Développer l'esprit militaire patriotique chez ses membres et augmenter leurs connaissances théoriques et pratiques; resserrer, par des relations fréquentes et intimes, les liens d'amitié qui unissent les sous-officiers des différentes armes, » tel est le programme louable inscrit à l'article 1^{er} des statuts.

Cette société, qui est, nous l'espérons vivement, la première section d'une société fédérale de sous-officiers, a inauguré, le 12 septembre, l'ouverture de son cercle par une abbaye, à laquelle ont été conviés tous les officiers, sous-officiers et soldats de la milice genevoise.

Cette fête a été très brillante, la jeune société a été saluée par des vœux chaleureux pour son avenir; nos confédérés n'ont point été oubliés dans les toasts, et les sous-officiers de Genève ont manifesté hautement le désir d'avoir à fêter quelque jour la création d'une section vaudoise semblable à la nôtre.

A cette fête patriotique assistaient 60 officiers, 400 sous-officiers et 140 soldats; il a été délivré 2,400 fr. de prix, parmi lesquels figuraient deux fusils de chasseurs à l'ordonnance.

¹ Par une circonstance accidentelle, indépendante de notre volonté, l'insertion de cette correspondance a été retardée de deux numéros.